

Préface

Le grand dessein du Concile Vatican II fut de « présenter aux hommes de ce temps la vérité de Dieu dans son intégrité et sa pureté, de telle sorte qu'elle soit intelligible et qu'ils y adhèrent de bon cœur¹. » Or, avec une intuition prophétique, le Concile a souligné la place majeure de la liturgie dans l'accomplissement de ce dessein. La constitution *Sacrosanctum Concilium* sur la Sainte Liturgie, enseigne que, pour restaurer le sens de Dieu dans le cœur des hommes, il est primordial que la liturgie nous tourne vers le Seigneur.

Le Concile œcuménique affirme à cet égard que la musique n'est pas un simple ornement esthétique des cérémonies. Au contraire, la musique sacrée a « une fonction ministérielle dans le service divin », elle « fait partie nécessaire ou intégrante de la liturgie solennelle². »

Le chant sacré, en effet, ne vise pas seulement à créer une émotion artistique. Il doit nous tourner vers Dieu, nous conduire au-delà de la musique, jusqu'à l'adoration. « Qu'arrive-t-il lorsqu'une personne est touchée par la lumière de la Résurrection et entre ainsi en contact avec la Vie même, avec la Vérité et avec l'Amour ? Elle ne peut pas se contenter simplement d'en parler. Parler ne suffit plus, elle doit chanter³ » s'écriait le Pape Benoît XVI.

Le théologien et musicien Joseph Ratzinger analysait avec profondeur ce rôle du chant liturgique : « Le silence permet à l'indicible de se muer en chant, il appelle à l'aide les voix du cosmos, pour que le non-dit devienne audible. C'est dire que la musique d'église, née de la parole et du silence perçu dans cette parole même, présuppose une écoute toujours nouvelle ouverte à la plénitude du logos⁴. » Le chant grégorien, « chant propre de la liturgie romaine⁵ », réalise

1 *Message du Concile à tous les hommes*, 20 octobre 1962.

2 *Sacrosanctum Concilium*, n° 112.

3 Benoît XVI, *homélie de la veillée pascale*, 2009.

4 Joseph Ratzinger, *Un chant nouveau pour le Seigneur*, Paris, 1995, page 182.

5 *Sacrosanctum Concilium*, n° 116.